



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2019-17 ET 2019-18

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 18 février 2019, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté les règlements suivants :

- **2019-17**, décrétant une dépense de 5 243 000 \$ et un emprunt de 5 243 000 \$ pour la réalisation de divers travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de bâtiments municipaux et d'équipements ainsi que l'aménagement de parcs et sites de pratique d'activités sportives.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 avril 2019.

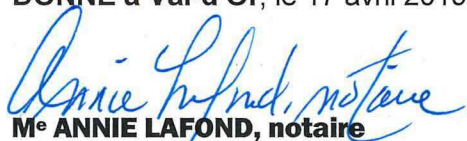
- **2019-18**, décrétant une dépense de 3 049 500 \$ et un emprunt de 3 049 500 \$ aux fins de la rénovation de l'aréna Kiwanis.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 avril 2019.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 17 avril 2019.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière